

ARRETE n° 2026_0282

Portant sur la nomination du référent CRUNCH

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

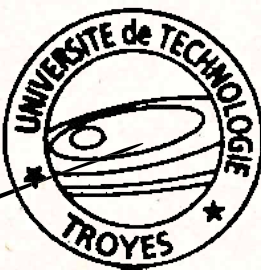
Madame Yasmin RIOS SOLIS, enseignante-chercheuse, est nommée référente CRUNCH à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée de 2 ans et cela jusqu'au 31 août 2028.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « activités d'intérêt pédagogique » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 17 juin 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copie : Intéressée

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr